



Prime a la casse , offre mensongère

Par **loahn**, le **22/12/2008 à 13:21**

bonjourrn suite a une panne de mon véhicule , j'ai contacté un concessionnaire peugeot qui m'a vendu un véhicule neuf me permettant de bénéficier de la prime à la casse de 1000 euros. Mon véhicule etait en panne non roulant mais le vendeur m'a dit que ça ne posait pas de problème ils iraient la chercher gratuitementrnc'est surtout cet argument qui m'a fait signer le bon de commande du nouveau véhicule. Aujourd'hui alors que j'ai le nouveau véhicule neuf depuis 6 jours le concessionnaire me dit qu'il ne peut pas récupérer le véhicule qui doit aller à la casse car il ne roule pas et il dit qu'il ne s'en souvenait plusrnbref il me demande de lui ramener le véhicule par son propre moyen avant la fin de la semaine ou me "menace" de devoir régler une facture de 200 euros pour faire venir une dépanneuse afin qu'il récupère cette voiture rnC'est son offre initiale qui a conditionné mon achat chez ce concessionnaire j'estime qu'il a abusé de ma confiance connaissant ma situation personnelle seule avec un enfant de 3 ans et isolée dans ma région rnque puis je faire ???rnm merci

Par **Marion2**, le **22/12/2008 à 14:37**

Bonjour,rnrnAvez-vous psu bénéficier de la prime à la casse ?

Par **loahn**, le **22/12/2008 à 14:43**

bonjour rnoui j'ai bénéficié de cettre prime lors de l'achat (sur le bon de commande) ce qui s'est confirmé à la livraison lorsque j'ai réglé le prix de la voiture neuve.rnle concessionnaire me dit aujourd'hui que s'il n'a pas la voiture pour qu'elle parte à la casse, il lui faudra me

refaire une facturation (sans prime de 1000 euros a la casse)rnPour ma part le véhicule neuf je l'ai acheté chez lui parce qu'il me proposait cet arrangement d'aller le récupérer lui meme et gratuitement ce qui en plus etait sans souci pour lui rnmaintenant que la vente et la livraison sont faites, le discours n'est plus le meme rna votre avis quels sont mes droits ?rncordialement

Par **Marion2**, le **22/12/2008 à 14:50**

Malheureusement, dans la mesure où il n'y avait aucun écrit concernant l'enlèvement de votre véhicule par ce concessionnaire, vous n'avez aucun droit.rnrnPersonne ne peut vous aider à remorquer votre voiture jusqu'à chez ce concessionnaire ?

Par **loahn**, le **22/12/2008 à 15:06**

je vous remercie de votre réponse mais non je n'ai pas de solutionrnde remorquage à ma portée...rna t-il le droit de me facturer un remorquage , ne se devait il pas de vérifier de son côté que le véhicule était roulant ? Il aurait pu rouler puis tomber en panne entre l'achat et le jour où il a voulu aller le chercher ?

Par **Marion2**, le **22/12/2008 à 17:44**

Le problème, c'est que vous n'avez aucun écrit de sa part.

Par **loahn**, le **22/12/2008 à 18:53**

Effectivement , vous avez raison : je n'ai aucun écrit de sa partrnj'envisage de prendre contact avec le directeur commercial de la concession peugeot mais j'ignore si cela peut peser dans la balance ??? afin de lui faire part de mon indignation face aux méthodes qu'il cautionne peut être de ces vendeurs (promesse mensongère) méthodes utilisées pour conclure des ventes rnd'autre part en consultant mon bon de commande , j'ai vérifié et constaté que la date extrême de livraison indiquée était bien le 12 décembre et je n'ai été livrée que le 16 décembre ... Peut être puis je obtenir qq chose par rapport à cette "clause de livraison" non respectée ou du moins l'utiliser par rapport à ce litige ??